

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-11-1905 pronulquant dans la colonie le dé- vrel du 30 janvier 1867 sur les pouvoirs des gouverneurs en malicre de taxes el de contributions.

n° 5-11-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
25 octobre 1905

Numéro JO
n° 108 du 01/11/1905

Date du numéro
1 novembre 1905

VISAS

Le Gouverneur de là côte Française des Somalis el Dépendances

Vu l'ordonnance organtiue du 18 septembre 1844, rendue applouble à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 janvier 1867 sur les pouvoirs des Gouverneurs on matière de taxes et de contributions ; Atiendu que ce texte ne ensemble pas de voir être promulgué dans le Colonie;

TEXTE INTÉGRAL

art 1

Est promulgué dans Colonie pour y être appliqué suivant sa forme el teneur le décret du 30 janvier 1867 précilé,

Art. 2

— Le présent arrêté sera publié. enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIÈRES.